

Bulletin municipal

Juillet 2026

MONT-SAINT-GRÉGOIRE 

Heures d'ouverture

du bureau municipal

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

450 347-5376

info@mmsg.ca



La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 10 AOÛT 2026 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 6 août 2026**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Séances du Conseil municipal »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

PROJETS DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le Conseil municipal a procédé au dépôt et à la présentation des projets de règlements suivants :

- Règlement numéro 2026-271-10 modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire ayant pour objet :
 - de modifier la limite de vitesse permise sur plusieurs rues de la Municipalité (**nouvelle limite de vitesse à 40 km/h sur plusieurs rues**) afin d'améliorer la sécurité routière;
 - d'ajouter une traverse scolaire sur la rue Bessette, au coin de la rue Gladu, pour la sécurité des enfants marcheurs qui se rendent à l'école Frère-André à partir du stationnement du Centre communautaire.
- Règlement numéro 2026-311 relatif à l'occupation du domaine public ayant pour objet de fixer les règles et conditions d'occupation du domaine public sur le territoire de la Municipalité.

Vous pouvez consulter lesdits projets de règlements sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » et l'onglet « Projets de règlements » ou au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture. Lesdits règlements seront adoptés lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le lundi 10 août 2026.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Mardi 8 septembre 2026 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal

Située au 1, boulevard du Frère-André

1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-185-37

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-188-11

Modifiant le règlement numéro 2009-188 intitulé Permis et certificats

PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-312

Visant à améliorer l'offre de logements sociaux dans la zone M-6

PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-184-04

Modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme

1^{ER} PROJET DE RÉSOLUTION – 2026-PPCMOI-06

Adoptée en vertu du règlement numéro 2022-289 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Lot 4 159 726 rue Gilmore (2 à 6, rue Gilmore) – quadruplex

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et au *Code municipal du Québec*, que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le Conseil de cette Municipalité a adopté les projets de règlements/résolution suivants :

- **1^{er} projet de règlement numéro 2026-185-37** modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage visant à :
 - Assujettir l'émission d'un permis concernant la rénovation, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment visant l'intensification des activités existantes à la « Grille tarifaire reliée à l'ajout de porte(s) ou de local(aux) commercial(aux) » comme c'est le cas pour une nouvelle construction;
 - Retirer l'obligation d'installer une fosse à lisier, à fumier ou à purin sur la même propriété où sont localisés les bâtiments d'élevage;
 - Ajouter les usages C1-1 Bureaux privés et services professionnels et P2 Public communautaire institutionnel et administratif à la zone M-6;
 - Retirer la classe d'usage A4 Services, commerces et industries reliés aux ressources naturelles de la zone CA-1 et ajouter les usages C1-3 Ateliers d'artisans, C1-4 Métiers spécialisé, C2-2 Biens et équipements, C2-3 Agrotourisme, C3-1 Entreprises artisanales, C3-2 Entrepôts et C5-1 Restauration;
- **Projet de règlement numéro 2026-188-11** modifiant le règlement numéro 2009-188 intitulé Permis et certificats visant à inclure un renvoi au règlement numéro 2026-311 relatif à l'occupation du domaine public pour toutes les conditions d'émission d'un permis d'occupation du domaine public à long terme et à court terme ainsi que de prévoir la tarification applicable pour l'obtention de tels permis;

Suite à la page suivante

- **Projet de règlement numéro 2026-312** visant à améliorer l'offre de logements sociaux dans la zone M-6, ayant pour objet d'imposer la conclusion d'une entente, visant l'amélioration de l'offre de logements sociaux, préalablement à la délivrance d'un permis de construction, de rénovation, de transformation ou d'agrandissement d'un projet assujéti dans la zone mixte (résidentielle et commerciale) M-6;
- **Projet de règlement numéro 2026-184-04** modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme visant à améliorer l'offre de logements sociaux dans une partie du noyau villageois, et ce, afin de répondre à une demande grandissante pour ce type d'habitation dans la région;
- **1^{er} projet de résolution 2026-PPCMOI-06** adoptée en vertu du règlement numéro 2022-289 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la conversion de la partie commerciale du bâtiment actuel en un quatrième logement sur le lot 4 159 726, situé au 2 à 6, rue Gilmore.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements/résolution se tiendra le mardi 8 septembre 2026 à 19 h 15 dans la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire. Au cours de cette assemblée, les projets de règlements/résolution seront expliqués et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

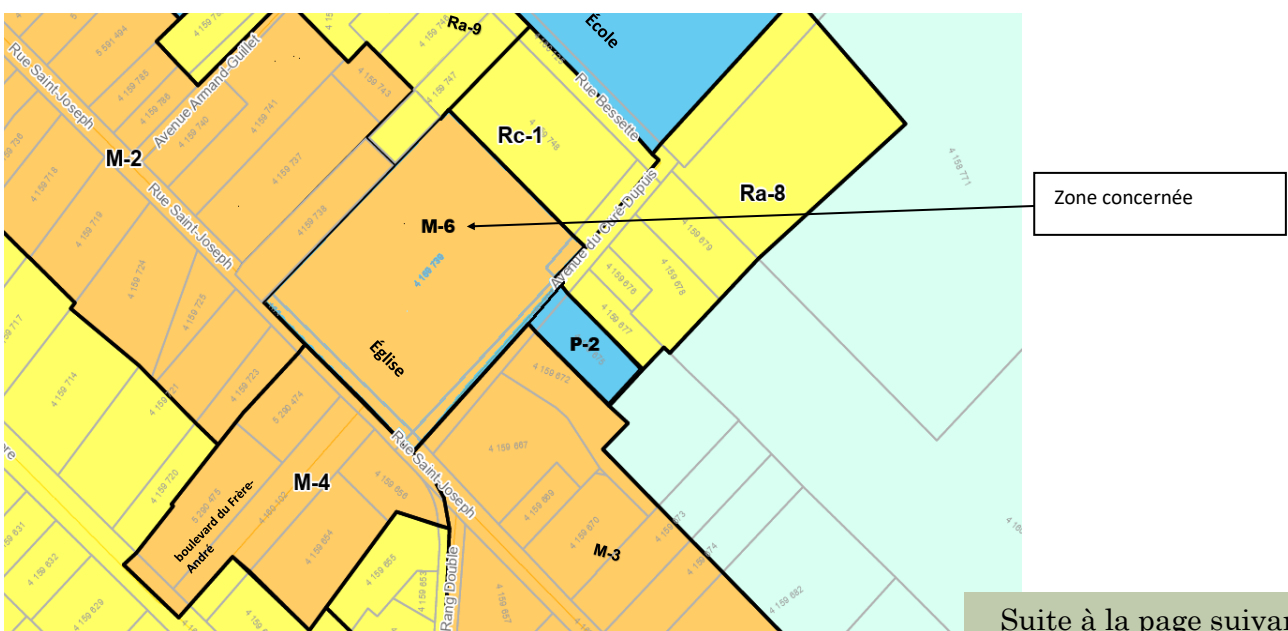
Les projets de règlements/résolution peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire (2^e étage du Complexe municipal) durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Lesdits projets de règlements/résolution sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Urbanisme » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » dans la catégorie « Projets de règlements ».

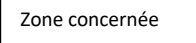
Le projet de règlement numéro **2026-185-37** (Zonage) contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les articles **3**, **4** et **5** concernent l'**ensemble du territoire** de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

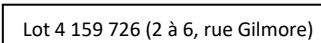
Les articles **6** et **7** concernent les zones **M-6** et **CA-1**.

Les zones contiguës de la zone **M-6** sont les zones : **M-4, M-2, Ra-9, Rc-1, Ra-8, P-2** et **M-3**.





- La zone concernée est la zone **M-1**;
- Les zones contiguës sont les zones **CA-2, TA-4, Ra-1, C-2, C-1, M-2** et **Ra-5**.



Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS
RELATIFS AU RAPPORT FINANCIER 2025
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous fais état des faits saillants du rapport financier 2025 ainsi que du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Les états financiers 2025 ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL. Le rapport financier indique un excédent de fonctionnement de 162 979 \$ réalisé en 2025. L'excédent non affecté s'élève maintenant à 1 794 626 \$. Un montant de 63 537 \$ a été affecté au budget 2025. Le montant disponible au fonds de roulement s'élève à 402 465 \$. Sur le total de 500 000 \$ constituant ce fonds, un montant de 97 436 \$ reste affecté au paiement de la construction du Complexe municipal.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Au rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2025, il est mentionné qu'à l'exception de la mention « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers sur les activités financières, d'investissement et l'évolution de la situation financière sont conformes aux *Normes comptables canadiennes* pour le secteur public.

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

La Municipalité a investi un montant de 220 347 \$ en immobilisations.

Les projets d'envergure qui ont été réalisés sont : l'installation de la télémétrie à la station de pompage Benoit et la finition intérieure du petit garage de voirie. Un sentier pédestre éclairé a été construit, créant ainsi un parc sur la rue Benoit.

Les achats suivants ont été faits : le remplacement complet du serveur informatique pour l'administration et l'achat d'un équipement de sécurité pour l'entrée en espace clos pour le département de voirie.

DETTE À LONG TERME

La dette de la Municipalité s'élève à 566 400 \$. De ce montant, le Gouvernement du Québec remboursera la somme de 227 100 \$.

La dette se détaille comme suit :

◇ Rue Marcel-Arbour	170 200. \$
◇ Réseau d'égout (secteur Mtée Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins)	169 100. \$
◇ Complexe municipal	227 100. \$

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le rapport financier consolidé ainsi que le sommaire de l'information financière consolidée sur le site Internet de la Municipalité, dans la section Finances.

Cordialement,

Suzanne Boulais, mairesse

Le 6 juillet 2026

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 10 août 2026 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2026-DER-185

visant à autoriser une marge de recul arrière de 6 mètres du bâtiment principal sur le lot
6 727 170, situé au 260, rue Saint-Joseph

La dérogation mineure demandée vise à autoriser la marge de recul arrière du bâtiment principal à 6 m. Présentement, la marge de recul arrière est de 6,49 m à l'extrémité droite et de 6,63 m à l'extrémité gauche du bâtiment principal. La marge demandée s'explique du fait, qu'advenant une rénovation du mur arrière, le bâtiment pourrait empiéter davantage dans ladite marge.

Le règlement de zonage 2009-185 présentement en vigueur prévoit une marge de recul arrière de 8 m dans la nouvelle zone M-6.

Dans le cas présent, une diminution de 2 m est demandée pour régulariser l'emplacement du bâtiment principal dans son nouveau lot.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9^e jour du mois de juillet 2026.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

EMPLACEMENT DES DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS (DEA)

Des défibrillateurs externes automatisés (DEA) sont accessibles dans certains bâtiments sur le territoire de Mont-Saint-Grégoire. Il y en a un au Centre communautaire, un au bureau municipal et il y en a maintenant un au bureau de Postes Canada qui est accessible en tout temps.

DEA

DÉFIBRILLATEUR EXTERNE
AUTOMATISÉ



PERMIS ET CERTIFICATS

Vous prévoyez effectuer prochainement des travaux de construction, de rénovation ou de réparation sur votre propriété? Nous vous invitons à communiquer avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, au 450 347-5376, poste 26, afin de déterminer si vos travaux nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation.

Commencer des travaux sans permis ou certificat peut entraîner des conséquences monétaires importantes! Prenez donc la peine de vous informer préalablement, ce qui vous évitera d'avoir de mauvaises surprises.

Merci de votre bonne collaboration.

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 10 août 2026 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2026-DER-186

visant à une hauteur libre de 0,72 m sous l'enseigne et une superficie totale de l'enseigne de 4,32 m² sur le lot 6 348 813, situé au 575, rang de la Montagne

La dérogation mineure demandée vise à autoriser un dégagement de 0,72 m sous l'enseigne déjà en place, ainsi qu'une superficie totale de 4,32 m².

Le règlement de zonage 2009-185 présentement en vigueur prévoit une hauteur libre de 1,2 m sous une enseigne sur 2 poteaux et une superficie maximale de 4 m².

Dans le cas présent, une diminution de 0,48 cm de la hauteur sous l'enseigne et une augmentation de 0,32 m² de la superficie totale de l'enseigne sont demandées.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 10^e jour du mois de juillet 2026.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

ATTENTION !

Des animaux sauvages ayant la rage dans votre secteur !

Ne jamais approcher, toucher, caresser ou nourrir les animaux sauvages ni les animaux de compagnie errants. Même s'il a l'air inoffensif, un animal qui semble en santé peut transmettre la rage.

Si vous avez été mordu, griffé ou léché, agissez rapidement :

- ✓ Lavez l'endroit qui est entré en contact avec l'animal avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes.
- ✓ Appelez Info-Santé 811 ou communiquez avec un professionnel ou une professionnelle de la santé.

La rage est une maladie grave qui peut être mortelle.

Au Québec, les animaux sauvages les plus à risque de transmettre la rage sont les chauves-souris, les ratons laveurs, les mouffettes et les renards.

Pour plus d'information :

Québec.ca/Rage-humaine
Québec.ca/Rage-animaux

Pour signaler un animal qui semble malade, composez le 1 877 346-6763.

Bâtir l'avenir

Québec

COMMUNIQUÉ DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

Place aux idées pour le Haut-Richelieu de demain

Dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD), la MRC du Haut-Richelieu sollicite la participation de la population pour la mise à jour de l'énoncé de vision stratégique et l'élaboration des grandes orientations d'aménagement. À cet effet, un questionnaire à compléter est disponible jusqu'au 15 septembre 2026 et une boîte à idées restera accessible en tout temps pour formuler des propositions au coeur des priorités de la population. Ces deux outils sont réunis dans un même espace dédié à la consultation citoyenne sur le site web de la MRC à mrchr.qc.ca/espace-consultation/.

Une vision pour l'avenir du territoire

L'énoncé de vision stratégique d'une MRC, c'est une vision collective du futur de la région. Une intention qui guide les décisions, puisqu'elle reflète les valeurs et aspirations des gens vivant sur le territoire et vise à assurer sa pérennité. Ancrées sur la vision, les orientations d'aménagement abordent notamment l'habitation et les milieux de vie, la gestion des transports, la gestion de l'eau, les milieux naturels, les activités et le territoire agricoles, la culture et le patrimoine.

L'apport de la population joue un rôle déterminant dans cette étape clé de la démarche de révision. L'énoncé de vision définit en amont la cible à atteindre, tandis que le SAD précise ensuite les orientations, les règles et les actions concrètes permettant de s'en rapprocher. Le processus de révision s'est amorcé en janvier 2025 afin d'en assurer la conformité avec les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2024.

À propos de la MRC du Haut-Richelieu

La municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Richelieu est un organisme municipal à portée régionale qui rassemble 14 municipalités, soit : Clarenceville, Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec. Ses champs d'intervention incluent notamment l'aménagement du territoire, la gestion des cours d'eau, la mise à jour du rôle d'évaluation foncière, le développement économique, la gestion intégrée des matières résiduelles, la sécurité incendie et le développement culturel.



MRC du Haut-Richelieu

ESPACE CONSULTATION

Place aux idées pour le Haut-Richelieu de demain

Exprimez votre vision de l'avenir du territoire en vue de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC

mrchr.qc.ca/espace-consultation

BOÎTE À IDÉES/QUESTIONNAIRE



COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 18 août à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

Le barbecue : votre cuisinière d'été à surveiller !

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité intérieure, à utiliser votre barbecue en toute sécurité en suivant les consignes suivantes :

- Installez votre barbecue à l'extérieur dans un endroit aéré, à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible (mur, porte, arbre, etc.).
- Nettoyez votre barbecue (grilles et brûleurs) régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Vérifiez les conduits d'alimentation.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil.
- Ne fumez pas à proximité de l'appareil lors de l'allumage et du fonctionnement.
- Ne laissez jamais sans surveillance les aliments que vous cuisez.
- N'oubliez pas que les bonbonnes doivent toujours être remises de façon sécuritaire.

Pour obtenir plus de renseignements sur la prévention des incendies, visitez le www.quebec.ca. Sous la rubrique « Sécurité et situations d'urgence », cliquez sur l'onglet « Sécurité incendie ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au www.facebook.com/incendiemsgsbi. Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.



Opti-jeunesse
Mont-Saint-Grégoire

TOURNOI DE GOLF

ET SOUPER DE COCHON BRAISÉ

29 AOÛT 2026



INSCRIPTIONS :
optijeunessemmsg@outlook.com



MONT-SAINT-GRÉGOIRE

CLUB DE GOLF MONT ST-GRÉGOIRE

Arrivée : 9 h à 10 h

Départ shotgun, formule Vegas : 11 h

90 \$ - Golf et souper

65 \$ - Golf seulement

**LOCATIONS : Voiturette 20 \$ (quantité limitée)
Sac de bâtons 15 \$ / Chariot à main 5 \$**

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MSG

Portes : 16 h 30, souper : 17 h 30

25 \$ - Souper adulte

15 \$ - Souper enfant (5 à 12 ans)

Gratuit pour enfants de moins de 5 ans

COMMUNIQUÉ DE PROANIMA

Alerte Canicule : vos animaux n'aiment pas fondre non plus!

L'été, c'est le moment des BBQ, des cornets de crème glacée... et des coups de chaleur pour nos animaux si on ne fait pas attention! Contrairement à nous, ils ne peuvent pas enfiler un short ou monter la clim — leur corps a ses propres mécanismes pour gérer la chaleur, et ils comptent sur nous pour les aider à rester au frais.

Et non, spoiler alert : leur fourrure ne les fait pas “trop” chauffer — elle les protège! On vous explique tout, conseils rafraîchissants à l'appui.

La voiture : un four sur roues

On ne le répétera jamais assez : on ne laisse JAMAIS un animal dans une voiture stationnée, même “juste 5 minutes”. En plein soleil, l'intérieur d'un véhicule peut atteindre 50 °C en quelques minutes — même avec une fenêtre entrouverte. Et non, le chien ne peut pas baisser les vitres tout seul, ni activer la clim...

Bitume brûlant = pattes en feu

L'asphalte en été, c'est une poêle à frire pour les coussinets. Faites le test avec votre main : si vous ne tenez pas 5 secondes, votre chien non plus. On privilégie les balades tôt le matin ou en soirée, et on marche à l'ombre ou sur l'herbe.

L'eau, c'est la vie (et la gamelle aussi)

Assurez-vous que vos animaux aient toujours accès à de l'eau fraîche et propre. Placez plusieurs bols à différents endroits, à l'intérieur comme à l'extérieur. Vous pouvez même ajouter des glaçons ou du melon d'eau (sans pépins!) pour rafraîchir leur journée.

Astuces “fraîcheur extrême”

- ⇒ Serviette mouillée : déposez-en une au sol pour que votre chien ou chat s'y étende.
- ⇒ Tapis rafraîchissants : vendus en animalerie, ils absorbent la chaleur corporelle.
- ⇒ Bouteille d'eau congelée dans une taie d'oreiller : une “clim portative” maison.
- ⇒ Brumisateur ou linge humide sur le pelage.
- ⇒ Jeux d'eau : certains chiens adorent courir dans un jet d'eau ou sauter dans une petite piscine.

Non, on ne rase pas son chien!

C'est tentant de croire que raser son animal va le rafraîchir. En réalité, c'est une fausse bonne idée. Leur pelage agit comme un isolant thermique, un peu comme un parasol naturel. En le rasant, vous le privez de cette protection contre le soleil et vous augmentez les risques de coup de soleil et de coup de chaleur.

Un bon brossage régulier est bien plus efficace pour retirer les poils morts et favoriser la ventilation naturelle. Et puis avouons-le : votre chien version tondeuse 3 mm, ce n'est pas bon pour son ego non plus.

Attention aux signes de surchauffe

Salivation excessive, respiration rapide, léthargie, vomissements, langue rouge foncé ? Ce sont des signaux d'alerte. En cas de doute, direction le vétérinaire immédiatement.



COMMUNIQUÉ DE COMPO HAUT-RICHELIEU

Quelques astuces pour garder votre bac brun propre cet été

Avec la chaleur estivale, quelques bonnes habitudes peuvent faire toute la différence pour garder votre bac brun propre et limiter les odeurs. Alternez les matières humides, comme les résidus alimentaires, avec des matières sèches telles que du papier journal ou des résidus verts secs. Si vous tondez votre pelouse ou entretenez votre jardin, laissez d'abord sécher les résidus verts avant de les déposer dans le bac. Pensez également à placer votre bac brun à l'ombre lorsque c'est possible et à toujours garder le couvercle bien fermé. Même s'il contient peu de matières, sortez-le à chaque collecte afin d'éviter l'accumulation des résidus. Enfin, un rinçage régulier après la collecte contribue à maintenir le bac propre. Au besoin, vous pouvez saupoudrer un peu de bicarbonate de soude ou de chaux à l'intérieur pour aider à neutraliser les odeurs.

Collecte des gros rebuts : savez-vous ce qui est accepté?

Avant de déposer vos gros rebuts en bordure de rue, prenez un moment pour vérifier s'ils sont admissibles à la collecte. Si un objet peut être réutilisé ou valorisé autrement, privilégiez cette option. La collecte est réservée aux objets rembourrés, comme les divans, fauteuils, matelas, sommiers, chaises d'ordinateur, ainsi qu'aux grands tapis et toiles de plastique, de vinyle ou de piscine. Les tapis et les toiles doivent toutefois être coupés, roulés et attachés en rouleaux. Les meubles sans rembourrage, les appareils électroniques, les électroménagers, les matériaux de construction, les sanitaires, les branches, les bûches, les miroirs ainsi que toute autre matière valorisable ne sont pas acceptés. Les sacs à ordures ne font pas partie de cette collecte. Ils doivent être déposés dans un bac à déchets conforme lors de la collecte régulière.

Annonce payante

**31
JUIL
2026**

SOPHIE LUKACS TRIO

SOPHIE LUKACS, KORA ET VOIX,
NOEL MPIAZA, PERCUSSIONS ET VOIX
ET LASZLO KOOS, BASSE

FERME CADET ROUSSEL

Grande Salle Agri-Culturelle

730 Rang Chartier, Mont-Saint-Grégoire

À 19:30 (Accueil dès 19h00)

25\$/Billet
en vente ici



Gratuit pour enfant
10 ans et moins



RÉSEAU DES
SALONS DE MUSIQUE
DU QUÉBEC

[HTTPS://WWW.SOPHIELUKACS.COM/](https://www.sophielukacs.com/)

Pour toute information : 450-376-0520
ferme.agriculturelle@gmail.com

INFORMATION PAROISSIALE

Arrêt des messes du lundi matin à la salle Frère-André (à l'arrière du presbytère)

Suite à la vente de l'église et du presbytère de Mont-Saint-Grégoire, il n'y aura plus de messe le lundi matin à la salle Frère-André. La dernière célébration a eu lieu le lundi 29 juin 2026.

Feuillets paroissiaux toujours disponibles

Dans un classeur mural installé dans l'entrée du bureau municipal, les feuillets paroissiaux suivants sont disponibles :

- « Les Seigneuries du Lac – Hebdo Paroisses » couvrant les paroisses de Saint-Alexandre, Saint-Georges (Henryville), Saint-Sébastien et Sainte-Anne-de-Sabrevois;
- feuillet paroissial de Saint-Athanase; et
- « De semaine en semaine » couvrant les paroisses de Sainte-Brigide et Saint-Romuald (Farnham).

Pour information : Irène King (450 358-9788).

Collecte de sang

JEUDI 27 AOÛT
13 h 30 à 19 h 30

Centre communautaire

**MONT-SAINT-
GREGOIRE**



VIVRE
EXPLORER
RAYONNER

En collaboration avec
le cercle de Fermières



Prendre rendez-vous

hemaquebec.ca • 1 800 343-7264

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé deux semaines durant la période estivale, soit du vendredi **17 juillet 2026, à 12 h**, et ce, jusqu'au lundi **3 août 2026, à 8 h 30**. Le Conseil municipal et les employés municipaux vous souhaitent de très belles vacances !

En cas d'urgence, vous pouvez communiquer avec un membre du Conseil municipal :

Suzanne Boulais, mairesse.....	450 545-8422
Julie Robert, conseillère.....	450 359-1837
Audrey Ashworth, conseillère.....	450 346-8397
Claudia Drogue, conseillère.....	450 522-3336
Natacha Garneau-Tremblay, conseillère.....	514 927-8454
Josianne Bouchard, conseillère.....	438 824-5154
Jonathan Brisebois, conseiller.....	514 519-6871

